



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
du
Mardi 23 avril 2019

		PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Représentants des usagers	M. Pierre LE BARS	x		
	M. François LE FLOCH	x		
Représentants des familles	M ^{me} Christiane RAULT	x		
	Mme Marie-Thérèse HERVE	x		
	Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET	x		
	M. Philippe LE DORTZ		x	
	M. Patrick FRABOULET		x	
Représentante du personnel	Mme Véronique JEGO	x		
Représentant du Conseil d'Administration	M ^{me} Marie-France PAILLARD			x
Directeur	M ^{me} Christelle MATHIEU-RIOU	x		
Cadre de santé	M ^{me} Fabienne LE BLANC	x		
Animatrice	M ^{me} Hélène CABO	x		
Secrétaire	M ^{me} Maryse ETIENNE	x		

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du 16/10/2018
 - 2) Etat réalisé des recettes et dépenses 2018 et affectation des résultats 2018
 - 3) Travaux de la salle à manger du rez de chaussée
 - 4) Réunion des familles
 - 5) Questions diverses
-

Début de séance à 10 h 30

Madame MATHIEU-RIOU souhaite la bienvenue à Mesdames GOUTTEQUILLET Ghislaine et HERVE Marie-Thérèse nouvelles représentantes des familles.

1. Approbation du compte rendu du 16/10/2018

Le compte rendu du conseil de la vie sociale du 16 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Etat réalisé des recettes et des dépenses 2018 et affectation des résultats 2018

Mme MATHIEU-RIOU parcourt et commente l'état réalisé des recettes et dépenses. Le rapport du directeur et les cadres réglementaires ont été transmis en amont de la séance. Le rapport comprend :

- L'activité de l'année 2018
- Le bilan social 2018
- La gestion financière de l'établissement
- Les réalisations de l'année 2018

Quelques points notables peuvent être retracés dans le présent compte rendu.

Le premier point notable concerne la capacité d'autofinancement (CAF) tel qu'expliqué dans le tableau ci-dessous :

CAF Initiale	327 324,27
CAF réalisée	305 317,82
Dépenses impactant la CAF	333 077,78
PRELEVEMENT SUR LE Fonds De Roulement (FDR)	27 759,96

La CAF doit permettre de financer les remboursements d'emprunts. La part « capital » à rembourser en 2018 s'élevait à 295 788,19 €. La CAF réalisée permettait de couvrir les emprunts. Mais elle était insuffisante pour permettre de réaliser des investissements puisqu'au-delà de 9 529,63 € il était nécessaire de faire un prélèvement sur le Fonds de Roulement. D'où la nécessité de gonfler le Fonds de Roulement d'Investissement (FRI) en réalisant une dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations plus conséquente et de ne pas effectuer de reprise au profit de la section d'exploitation.

Le second point concerne la section d'exploitation. Dans le procès-verbal ne sont reprises que les grandes masses en recettes et dépenses. Le détail des explications figure dans le rapport du directeur. Les tableaux ci-dessous précisent les réalisations en recettes et dépenses.

	Montant	Hébergement	Dépendance	Soins
Total des recettes	4 522 272,37	2 147 296,33	723 535,52	1 651 440,52
Total des dépenses	4 589 774,78	2 183 926,58	701 689,16	1 704 159,04
Résultat comptable 2018	-67 502,41	- 36 630,25	21 846,36	-52 718,52
Résultats antérieurs à intégrer	29 326,03	19 326,03	10 000	0
	38 176,38	-17 304,22	31 846,36	-52 718,52
Résultats à affecter		-17 304,22	- 20 872,16	

En 2018, le résultat comptable est déficitaire à hauteur de 67 502,41 € sur l'exercice comptable.

Le résultat définitif doit intégrer les reports des années antérieures de 29 326,03 € comme indiqué dans le tableau précédent.

Le déficit 2018 s'élève par conséquent à 38 176,38 €. Avec la mise en place de l'EPRD, les résultats des sections soin et dépendance fusionnent. Les réserves de compensation existantes le sont également pour n'en former qu'une.

Dans le cadre des explications données aux membres du conseil de la vie sociale, Mme MATHIEU-RIOU souhaite informer ces derniers que les EHPAD du Morbihan ont décidé de contester la méthode de calcul des heures syndicales mutualisées dues. L'ensemble des EHPAD public hospitalier du Morbihan ont décidé de ne déclarer aucune heure à donner puisque cela fait plusieurs années que la méthode de calcul est contestée auprès du CHBA sans résultat.

Le dernier point important à retracer concerne l'affectation des résultats :

Section	Montant	Proposition d'affectation
Hébergement	-17 304,22	Reprise de 17 304,22 € au compte 1068631 (réserve de compensation des déficits H)
Dépendance/Soins	-20 872,16	Reprise de 20 872,16 € au compte 1068632 (réserve de compensation des déficits D/S)
	-38 176,38	

Le déficit de 38 176,38 € représente 0,84% du total des recettes réalisées. Il était stratégiquement plus judicieux de réaliser un déficit que de faire une reprise au 1588 comme il a été fait plusieurs années ce qui dégageait un faux excédent.

Le niveau des réserves de compensation après cette reprise sera le suivant :

- 1068631 Hébergement : 236 862,31 €
- 1068632 Dépendance/Soin : 298 254,94 €
 - o Soit un total de 535 137,25 €

- **Les membres du CVS émettent un avis favorable concernant l'ERRD 2018 à l'unanimité.**
- **Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité concernant l'affectation de résultats proposée.**

3. Travaux de la salle à manger du rez de chaussée

Une réflexion a été menée, dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire, pour ré-agencer la salle de restauration afin :

- d'intervenir sur la régulation thermique
- et de rendre la salle plus chaleureuse avec un vrai espace de restauration.

Le projet a été validé avec le cabinet d'architecte LOHE de PONTIVY. Les travaux seront minimales (pose de panneaux et de portes).

4. Réunion des familles

La réunion des familles qui a lieu tous les ans en début d'année apporte des informations aux nouvelles familles. De nouveaux thèmes y sont abordés chaque année.

5. Questions diverses

- Le Docteur DANIEL Jean-Pierre, Médecin coordonnateur, intervient dans l'EHPAD une journée par semaine le mercredi ou le jeudi.
- La revalidation des GMP et PMP entrainera des incidences financières qu'il est difficile d'évaluer actuellement compte tenu de l'intervention de nombreux facteurs.
- Le prêt du véhicule kangoo aménagé n'est pas possible du fait de la manipulation du haillon élévateur complexe et de sa fragilité.

La séance est levée à 12h00

Fait à Noyal-Pontivy, le 23 avril 2019

La secrétaire de séance,

Mme Christiane RAULT

